

N°14

Objet :

**DETERMINATION DU
NOMBRE DES ADJOINTS AU
MAIRE**

Rapporteur :

M. le Maire

Date de la Séance :

28 MARS 2026

Date de la Convocation :

24 MARS 2026

Date d'affichage de la
convocation :

24 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de trois jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Katell LANDIER, Patrick METOIS, Céline CHASSIN, Thierry HERRMANN, Annie DEBRAY-GYRARD, Baptiste KHUN, Camille VAUR, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Suzanne JAUNET, Romain LASSERRE, Clarisse BONARO, Yves FUZET, Fatiha YAHIAOUI, Valentin GUILLAUME, Théanmolée ARUNAKIRIDAS, Martin DESSAIGNES, Marie-Ange BONINE, Roger TENNEREL, Maeva CRUZ, Abdelkader ZYAN, Gisèle BLANC, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Stéphane PICHARD, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Carlos LOPES, Ingrid ROUSSEL, Catherine SCAGNI, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 35

Secrétaire de séance : Théanmolée ARUNAKIRIDAS

VOTE :

UNANIMITE

4 abstentions (Carlos LOPES, Ingrid ROUSSEL, Catherine SCAGNI, Mourad MERGUI)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2026

N°14

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, dont ses articles L.2122-2 et L.2121-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, ni être inférieur à un (1),

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la ville d'Achères est de 35 membres, la Ville relevant de la strate 20 000 à 29 999 habitants ; que le nombre d'Adjoints au maire ne peut donc excéder 10 Adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

(4 abstentions : Carlos LOPES, Ingrid ROUSSEL, Catherine SCAGNI, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer à dix **10** le nombre des Adjoints au Maire

ARTICLE 2 : PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers intervient dès leur élection

Fait et délibéré à Achères, le 28 mars 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 21/03/2026
Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire

